

EVENEMENT

L'école du renoncement

LE DOUBLE JEU DE **PAP NDIAYE**

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Denis Allard / Leextra / Opale

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, le 23 mai 2022, trois jours après sa nomination, s'était rendu au collège du Bois d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine, en hommage à Samuel Paty.

Dans les médias, le ministre de l'Éducation nationale martèle son attachement à la laïcité, sans épithète. Dans les faits, ses actions semblent parfois en décalage avec son discours. Dernier épisode en date : la reprise en main très critiquée du Conseil des sages de la laïcité. **PAR HADRIEN BRACHET**



Au micro de RTL, ce 16 octobre 2022, soit deux ans, jour pour jour, après l'assassinat de Samuel Paty, Pap Ndiaye l'affirme : « *Je n'ai pas la main qui tremble sur les questions de laïcité.* » La veille, le ministre de l'Éducation a participé à la remise d'un prix dédié au professeur d'histoire-géographie. Une fermeté affichée pour soutenir la communauté éducative... et une réponse à ses détracteurs.

Quasi depuis sa nomination, le successeur de Jean-Michel Blanquer divise au sein de son propre ministère. Loin d'avoir cédé aux attaques outrancières de l'extrême droite, certains estiment que le locataire de la Rue de Grenelle a tardé à réagir sur l'épineuse question des vêtements dits traditionnels, comme les abayas. Dès juin 2022, les services de renseignements ont pointé leur « *multiplication* » dans les établissements scolaires. Il faut attendre le 16 septembre pour que le pôle « Valeurs de la République », dépendant du ministère, envoie un courrier aux recteurs pour aider les chefs d'établissement à déterminer le caractère religieux ou non de ces longues robes couvrantes. Et c'est seulement en novembre que le ministre se décide à publier une circulaire pour « *sanctionner systématiquement et de façon graduée le comportement des élèves portant atteinte à la laïcité* » mais aussi « *renforcer la protection* » et la « *formation* » des enseignants. Une clarification insuffisante pour les principaux syndicats des personnels de direction. « *Même si l'institution a évolué positivement depuis l'assassinat de Samuel Paty, il y a encore des restes du "pas de vagues"* », alertait en mars dans *Marianne* Bruno Bobkiewicz, proviseur et secrétaire général du SNPDEN-Unsa.

Ce printemps, un nouvel épisode est venu confirmer le flottement de Pap Ndiaye sur les questions de laïcité. Le 14 avril, le ministre procède à la réinstallation du Conseil des

sages de la laïcité. Cette instance, créée par Jean-Michel Blanquer en 2018 et présidée par la sociologue Dominique Schnapper, rassemble une vingtaine d'intellectuels conseillant le ministère. Le ministre décide d'y nommer cinq nouvelles personnalités, dont le sociologue Alain Policar. C'est peu dire que sa présence fait tousser au sein du Conseil. En cause : les prises de position du nouveau venu contre « *les partisans d'une laïcité se confondant avec l'hostilité aux religions* » et ses critiques des « *nationaux-républicains* » qui se seraient retournés « *contre l'idée d'un multiculturalisme [...] selon eux contraire au projet d'intégration républicaine* ». Les partisans de Jean-Michel Blanquer se sont sentis visés. Tout en se défendant d'être le loup dans la bergerie, Policar admet dans un entretien à Public Sénat : « *La dimension émancipatrice de la laïcité qui consiste à imposer la lumière n'est pas ce que je défends.* »

Besoin de fermeté

Au ministère de l'Éducation, on assume : « *L'idée d'un Conseil n'est pas que ce soit le Soviet suprême où tout le monde pense la même chose. On savait ses différences d'appréciation, l'important ce sont les interactions entre les uns et les autres.* » Mais, au sein du Conseil des sages, on proteste : « *L'objet du Conseil n'est pas de faire une énième thèse sur la laïcité, mais de répondre concrètement aux problèmes des chefs d'établissement. Policar est hors-sol.* »

Ce n'est pas la seule initiative reprochée à Pap Ndiaye. Dans un arrêté précisant les missions du

“IL N'Y A PLUS D'AUTONOMIE DU CONSEIL PUISQU'ON NE PEUT PLUS AGIR QUE SUR SAISINE DU MINISTRE.”
UN MEMBRE DU CONSEIL DES SAGES

Conseil des sages, le ministre a restreint sa liberté d'action ; en effet, il ne doit plus agir que « *sur saisine du ministre* ». De même, ses membres ne peuvent plus « *intervenir dans les établissements que sur sollicitation des recteurs* ». Si ce n'est pas la mise sous cloche d'une structure taxée d'être le dernier bastion du blanquérisme, cela y ressemble beaucoup... « *Il n'y a plus d'autonomie du Conseil puisqu'on ne peut plus agir que sur saisine* », résume un de ses membres. Un référent académique « Valeurs de la République » ajoute : « *Le symbole envoyé n'est pas le bon par rapport à ce qu'on vit sur le terrain. De plus en plus de jeunes veulent absolument affirmer leur appartenance religieuse. Il y a besoin d'une fermeté de l'école et d'un dialogue très fort avec ces élèves.* »

Nicolas Missyasz / Sipa



Image non disponible.
 Restriction de l'éditeur

Dans une tribune cosignée dans *Le Point*, la sœur de Samuel Paty est montée au créneau en assimilant cet arrêté à une « machine de guerre contre le Conseil ». En guise de protestation, le constitutionnaliste Jean-Éric Schoettl a même claqué la porte de l'instance, dénonçant une « dilution » de son objet. Pour cause : Pap Ndiaye a ajouté aux missions historiques du conseil la « lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations ». Interrogé sur France Inter, le ministre a répondu par une petite pirouette : « Lutter contre les discriminations, c'est renforcer la laïcité. »

Au ministère, on lève (encore) les yeux au ciel : « On a l'impression qu'on a guetté toutes les virgules pour savoir si Pap Ndiaye était plus

ou moins laïque que Jean-Michel Blanquer. » Et on précise, au cas où on n'aurait pas compris le message : « Le Conseil des sages n'est pas une autorité indépendante. » Il n'empêche : face à la grogne montante, Pap Ndiaye a finalement envoyé un signal destiné à rassurer en nommant à ce même Conseil des sages, en remplacement de Jean-Éric Schoettl, l'historien Christophe Capuano, proche de Samuel Paty. Rue de Grenelle, on met aussi en avant les « 230 000 personnels formés depuis septembre » ou le bilan mensuel des remontées d'atteintes à la laïcité. On glisse enfin avoir « beaucoup échangé » avec Dominique Schnapper, la présidente du Conseil, sur les nouvelles nominations.

Beaucoup échangé... mais peu écouté ? Selon nos informations,

dès le 9 janvier, dans une lettre au directeur de cabinet de Pap Ndiaye, cette sociologue exprimait sur un ton courtois la réticence de ses confrères envers la nomination d'Alain Policar et proposait d'autres personnalités pour élargir l'assemblée. Résultat ? Aucun des noms soumis n'a été retenu... Le 1^{er} février, dans une autre missive au même destinataire (révélée par *le Monde* et consultée par *Marianne*), le secrétaire général du Conseil, Alain Seksig, s'étonnait qu'une note sur les tenues ostensiblement religieuses transmise au ministère en juin 2022 n'ait été « suivie d'aucun échange, pas même un accusé de réception ». « On ne s'attendait pas à être quasi ignorés pendant un an », souffle-t-on au Conseil.

Message contraire

Sur le plan politique, l'action de Pap Ndiaye divise la Macronie. Pendant qu'une partie loue un ministre moins clivant que son prédécesseur, une autre voit dans l'épisode du Conseil des sages le signe d'une inflexion de la ligne du ministère en matière de laïcité. « Je suis pour le départ de Pap Ndiaye, soupire une députée de la majorité. On ne peut pas faire du "en même temps" sur tous ces sujets. »

Une parlementaire de la majorité a même décidé de hausser le ton publiquement contre le ministre. « La décision de Pap Ndiaye sur le Conseil des sages est incompréhensible, regrette Estelle Folest (Modem), proche de Jean-Pierre Chevènement. Soit il n'aime pas la laïcité à la française, soit il pense que la question de la laïcité à l'école est réglée, auquel cas on lui demande de changer sa paire de lunettes. » Même au gouvernement, le cas Pap Ndiaye froisse. « Les décisions récentes [sur le Conseil des sages] sont inquiétantes car elles envoient le message contraire à celui qu'on doit délivrer sur la laïcité », déplore une ministre. Mais Pap Ndiaye est-il comptable de toutes ces zones de flou ? Emmanuel Macron, lui-même, n'a jamais fixé de doctrine claire... ■ H.B.

POSITION FLOUE
 « Soit Pap Ndiaye n'aime pas la laïcité à la française, soit il pense que la question de la laïcité à l'école est réglée, auquel cas on lui demande de changer sa paire de lunettes », regrette la députée Estelle Folest (Modem).

Retrouvez l'entretien avec la députée Estelle Folest sur l'action de Pap Ndiaye.